

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PROCES VERBAL

de la séance du

LUNDI 13 DECEMBRE 2021

à 18 h 30

au Centre des Congrès d'Epinal
(7, avenue de Saint-Dié - 88000 ÉPINAL)

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Lundi 13 décembre 2021 à 18 h 30
Centre des Congrès d'Épinal - 7, avenue de Saint-Dié - 88000 ÉPINAL

Affichage - article L. 2121-25 du CGCT

L'an deux mil vingt-et-un le treize décembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération d'Épinal, se sont réunis au Centre des Congrès d'Épinal, 7, avenue de Saint-Dié, sur convocation qui leur a été adressée par le Président en date du sept décembre deux mil vingt-et-un, conformément à l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Mesdames et Messieurs M. Heinrich, R. Alémani, V. Marcot, Y. Villemin, P. Boeuf, C. Haxaire, P. Hauller, F. Dulot, M. Fournier, S. Poirier, L. Rayeur-Klein, B. Jourdain, M. Barbaux, D. Andres, J. Aubry, M. Balland, Y. Barbe, L. Bedin, R. Bégel, C. Bertrand, MO. Beurné, S. Boeuf, Y. Bombarde, M. Boulliat, D. Bourquin, P. Casadevall, JL. Chaudy, B. Chevrier, S. Chrisment, A. Cicoella-Filali, M. Claude-Pitet, P. Claudon, G. Crouvisier, JM. Dautricourt, E. Del Génini, E. Demir, C. Deschaseaux, C. Drapp, F. Drevet, C. Dufour, P. Dugravot, T. Euriat, A. Fève, G. François, M. François, T. Gaillot, A. Gamet, F. Garcia, E. Garion, P. Georges, B. Gille, W. Grandmaire, V. Grewis, K. Guellaff (*arrivé au point n°11*), A. Guihard, D. Harpin, D. Hueber, B. Huguenin, E. Jacoté, G. Jacquemin, G. Jeandel-Jeanpierre, O. Jeandin, P. Jollet, A. Labat, C. Larrière, E. Lasseront, A. Laurent, B. Malivernay, C. Marchal, D. Marquaire, B. Marquis, JL. Martinet, D. Mathis, R. Michelet, D. Midon, B. Morel, S. Muller, P. Nardin, M. Ozcelik, D. Pagelot, C. Paillard, D. Perrin, C. Petit (*arrivé au point n°3*), F. Piaget, F. Pisas, H. Poirat, S. Queyreyre, A. Remy, P. Retournard, N. Robert, V. Salvador, MC. Serieys, E. Sivadon, T. Terel, M. Thiébaud, JL. Thiébert, JL. Thiéry, JL. Thomas, O. Timotéo, J. Valsésia, C. Vauzelle, P. Vilmar, F. Virtel, C. Vitu.

Excusés : Mesdames et Messieurs P. Babey-Foltzer (pouvoir à Madame C. Vauzelle), J. Bédon (pouvoir à Madame V. Grewis), G. Colin (suppléé par Monsieur Y. Barbe), S. D'Algerre (suppléée par Monsieur G. Jacquemin), G. Dubois (suppléé par Monsieur JM. Dautricourt), M. Emeraux (suppléé par Monsieur T. Terel), S. Giuranna (pouvoir à Monsieur B. Jourdain), K. Guellaff (pouvoir à Monsieur M. Ozcelik (*jusqu'au point n°11*)), N. Humbert, V. Jean (pouvoir à Monsieur P. Boeuf), D. Lagarde (suppléé par Monsieur V. Salvador), B. Laurent (pouvoir à Monsieur F. Dulot), JN. Lombard (suppléé par Monsieur Jean-Luc Thiébert), D. Micard, G. Nexon (suppléé par Monsieur O. Jeandin), C. Petit (*jusqu'au point n°3*), C. Pierre, A. Rafiki (pouvoir à Madame R. Bégel), P. Remy (pouvoir à Madame L. Rayeur-Klein), T. Soler (pouvoir à Monsieur G. François), C. Zeghmouli (pouvoir à Madame C. Larrière).

Absents : Messieurs JF. Clasquin, R. Colin, A. Gambrelle, JP. Poirot, J. Thomas.

SECRETAIRE DE SÉANCE : Monsieur Benoît JOURDAIN

L'approbation du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2021.

1 - Communication de décisions

SANS OBSERVATION

1/1 - Décisions du Président

En vertu de la délibération prise par le Conseil Communautaire du 16 juillet 2020, autorisant Monsieur le Président à traiter les affaires prises conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à :

⇒ A la réalisation d'emprunts :

- Avec la Banque Postale pour des emprunts d'une durée de 20 ans et 2 mois au taux fixe de 0,25 % :
d'un montant de 750.000 € pour le budget annexe eau régie
d'un montant de 6.588.579 € pour le budget général
d'un montant de 500.000 € pour le budget annexe assainissement DSP

- Avec la Caisse d'Epargne pour un emprunt d'un montant de 600.000 € d'une durée de 20 ans pour le budget annexe assainissement régie au taux fixe de 0,34 % sur 5 ans puis au taux variable indexé sur le taux EURIBOR 3 mois avec un taux de marge de 0,70 %.

⇒ A l'établissement de marchés :

- Avec la Société ELYSATH pour l'installation d'un contrôle d'accès informatisé à la Patinoire Intercommunale d'Epinal pour un montant de 25.397,19 € HT.

- Avec les Sociétés LES PEINTURES REUNIES et AVENIR TOITURES pour la réalisation de travaux d'isolation de la façade de la Piscine Olympique à Epinal et la pose d'un bardage en polycarbonate pour un montant de 13.973,74 € HT.

- Avec la Société PASQUEREAU pour la réalisation d'une clôture autour de la Piscine Iris à Epinal pour un montant de 8.621,34 € HT.

- Avec la MENUISERIE HOUILLON pour la pose de portes PVC à la Piscine Iris à Epinal pour un montant de 6.306 € HT.

- Avec la Société REVAL PREST pour des travaux de peinture dans les vestiaires du stade de football à Chavelot pour un montant de 8.765 € HT.

- Avec la Société POLYTAN pour le revêtement du court de tennis à Sanchey pour un montant de 27.846 € HT.

- Avec la Société TECHNIGAZON pour la pose d'un gazon synthétique au terrain multisports à Sanchey pour un montant de 12.710 € HT.

- Avec la MENUISERIE HOUILLON pour la pose de deux portes de secours à la Piscine Olympique à Epinal pour un montant de 6.315 € HT.

- Avec la Société INEO ITE AGENCE TERTIAIRE LORRAINE pour la pose d'un système de vidéo surveillance à la Piscine Olympique à Epinal pour un montant de 3.452,95 € HT.
- Avec la Société SABLAGE ET COMPAGNIE pour la réfection de la résine de l'aileron amovible à la Piscine Olympique à Epinal pour un montant de 4.680 € HT.
- Avec la Société ATELIER BONNE pour la pose d'un déshumidificateur dans le local de la surfaceuse à la Patinoire Intercommunale d'Epinal pour un montant de 6.777 € HT.
- Avec l'Entreprise VALDENNAIRE TP pour des travaux de reprise d'assainissement rue du Champ des Moises à Dounoux pour un montant de 19.890 € HT.
- Avec l'Entreprise JLTP pour des travaux de branchement des eaux usées rue des Bruyères à Le Clerjus pour un montant de 4.500 € HT.
- Avec la Société IP France pour la fourniture de l'installation d'une armoire électrique pour la station d'épuration de Xertigny pour un montant de 19.500 € HT.
- Avec la Société IP FRANCE pour des travaux sur la station d'épuration de La Vôge les Bains pour un montant de 4.254 € HT.
- Avec la Société ID VERDE pour l'installation d'un pare-ballons au Stade Lederlin à Capavenir Vosges pour un montant de 15.000 € HT.
- Avec la Société DIOPTASE pour les licences des logiciels SAPHIR et DIEHL pour la mise en place de la radio relève sur les secteurs Nord et Centre pour un montant de 4.240 € HT au titre de la compétence eau.
- Avec la Société SUEZ pour des travaux de raccordement avenue des Templiers et rue des Corvées à Epinal pour un montant de 7.941,50 € HT.
- Avec la Société SUEZ pour le remplacement et l'installation d'une pompe de refoulement pour la station de Renauvoid pour un montant de 4.677,82 € HT.
- Avec la Société SADE pour des travaux d'amélioration de la qualité de l'eau rue du Pont Tournant à Sanchev pour un montant de 40.505 € HT.
- Avec la Société DEST pour l'installation de la supervision à Thunimont et aux Voivres pour un montant de 9.450 € HT.
- Avec la Société SOGEA pour la mise en place d'un groupe de pompage à Thunimont pour un montant de 36.550 € HT.
- Avec la Société PEDUZZI pour la création de la jonction de la Véloroute en enrobé à Socourt pour un montant de 87.062,50 € HT.

- Avec le Groupement ARCANÉ ARCHITECTE / BET SYLVIN / B.A.C. / S.P.I.E.I. pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'extension des locaux du pôle exploitation eau et assainissement à Hadol pour un montant de 46.440 € HT.
- Avec la Société DIAC LOCATION pour la location longue durée d'un véhicule RENAULT CLIO HYBRID pour une durée de 60 mois pour un montant mensuel de 269,77 € HT.
- Avec la Société SUEZ pour le renouvellement de cinq branchements plomb à Chantraine pour un montant de 9.498,65 € HT.
- Avec la Société GRENKE pour la location d'un copieur pour Scènes Vosges pour un montant annuel de 1.080 € HT.
- Avec la Société MEDIACOM SYSTEME pour l'acquisition de 70 disques durs pour la Bibliothèque Multimédia Intercommunale d'Epinal pour un montant de 4.915,30 € HT.
- Avec l'Entreprise MR-L pour la pose d'une porte au captage de la Malgrange à Dinozé pour un montant de 5.520 € HT.
- Avec l'Entreprise ADRIEN MICHEL pour la pose d'une clôture et portail pour le périmètre de protection immédiat :
 - du réservoir et de la source de la Malgrange à Dinozé pour un montant total de 21.120 € HT ;
 - de la source de la Houaye à Dinozé pour un montant de 11.247,50 € HT.
- Avec la Société CADAX TOPO-DETECTION pour la détection et le géoréférencement des réseaux d'eaux usées et pluviales sur la Commune de Sanche y pour un montant de 14.992 € HT, et sur la Commune de Chaumousey pour un montant de 17.414 € HT.
- Avec les Sociétés SAS NEDAP FRANCE et SARL PANTRA pour le renouvellement du système RFID (Identification par radiofréquence) du réseau de Lecture Publique des bibliothèques et médiathèques de la Communauté d'Agglomération d'Epinal pour un montant total maximum de 160.000 € HT.
- Avec la SARL DECOBURO pour la fourniture et la pose de mobilier à la Bibliothèque Multimédia Intercommunale d'Epinal pour un montant maximum de 150.000 €.
- Avec la Société LORR ENR pour un avenant n°1 à la mission d'élaboration de bouquets de travaux en vue de la mise en œuvre du dispositif INTRACING pour un montant de 49.910 € HT.
- Avec la Société IRIS CONSEIL pour l'étude circulation de la zone d'activité du Pré du Puits à Les Forges pour un montant de 15.925 € HT.

- Avec l'Entreprise COLAS pour l'agrandissement du parking existant à Bouzey pour un montant de 30.248,50 € HT.
- Avec la Société HYDRO & VIDEO pour la réalisation d'hydrocurage et inspection télévisée sur le réseau d'assainissement rue Jean Moulin et impasse des Marronniers à Golbey pour un montant de 5.000 € HT.
- Avec l'Entreprise GEORGES HENRY pour la réalisation d'un branchement à Arches pour un montant de 5.848 € HT.
- Avec la Société RAY pour des travaux d'engazonnement autour du terrain de football de Moriville pour un montant de 10.000 € HT.
- Avec la Société ACCORSI pour des travaux de doublage du local technique au Quai Alpha à Epinal pour un montant de 4.085 € HT.
- Avec les Sociétés BATI 3000, GALLOIS, THOCKLER, MENUISERIE CLAUDON, DECOREL et EUROP'REVETEMENT pour des travaux d'aménagement de l'accueil du Conservatoire pour un montant total de 35.754,72 € HT.
- Avec l'ADIE pour une convention de prestation de service portant sur l'animation d'ateliers collectifs ouverts à des jeunes entreprises accompagnées par la Fabrique à Entreprendre pour l'année 2021 pour un montant de 3.000 € TTC.
- Avec l'Entreprise SOPREMA pour la rénovation de la couverture au-dessus des bureaux du Centre des Congrès pour un montant de 29.342,57 € HT.
- Avec l'Entreprise FIX OLIVIER pour la réalisation d'un branchement aux Forges route de Darney pour un montant de 4.330 € HT.
- Avec INGAIA pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'aménagement de loisirs au Domaine des Lacs à Capavenir Vosges pour un montant de 16.320 € HT.
- Avec la Société MINIBUS SERVICES pour une convention pour la navette intercommunale entre Frizon, Mazeley, Chavelot, Nomexy, Igney et Thaon les Vosges/Oncourt/Girmont pour un montant total de 13.440 € HT.
- Avec les Sociétés METALLERIE LABREUCHE et EURL ACCORSI pour des travaux de construction de l'Hôtel de l'Innovation Bois pour un montant total en moins-value de - 2.840,88 € HT.
- Avec LE CENTRE DE GESTION DES VOSGES pour la réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux à la Bibliothèque Multimédia Intercommunale d'Epinal pour un montant de 11.690 € TTC.

- Avec l'Entreprise TOKHEIM SERVICES FRANCE pour la neutralisation de la station-service Intermarché dans le cadre des travaux de reconstruction du mur de soutènement effondré avenue de la Fontenelle à Epinal pour un montant de 14.309,99 € HT.
- Avec L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DES VOSGES pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en conformité des système d'assainissement collectif des Communes de Sercœur et Dompierre pour un montant de 29.300 € HT.
- Avec la Société GINGER CEBTP pour des études géotechniques et de test d'infiltration dans le cadre du renouvellement de réseau des eaux usées et de création de gestion intégrée des eaux pluviales de la Commune de Arches pour un montant de 6.125 € HT.
- Avec la Société IP FRANCE pour l'installation d'armoire de relevage à Arches, Dounoux, Pouxoux et Xertigny pour un montant total de 38.880 € HT.
- Avec la Société SFR pour la mise à disposition d'une liaison Fibre Optique Noire pour la Maison de l'Habitat et du Territoire pour une durée de 8 ans pour un montant de 8.400 € HT.
- Avec la Société SOCOTEC pour l'auto-surveillance et le contrôle des stations d'épuration pour un montant total de 14.856 € HT.
- Avec la Société MR-L pour la mise en sécurité de l'accès du poste de refoulement rue des Corvées à Frizon pour un montant de 6.670 € HT.
- Avec la Société ELECTRE pour l'abonnement à une base bibliographique pour les acquisitions les bibliothèques et médiathèque de la Communauté d'Agglomération d'Epinal pour un montant maximum annuel de 8.000 € HT.
- Avec la Société CENTRE INTERNATIONAL DISTRIBUTION pour les abonnements aux périodiques français ou étrangers sous forme d'imprimés pour les bibliothèques et médiathèque de la Communauté d'Agglomération d'Epinal pour un montant maximum annuel de 30.000 € HT.
- Avec la Société SUEZ pour des travaux de raccordement sur réseaux existants rue Monseigneur Evrard à Epinal pour un montant de 4.584 € HT.
- Avec la Société CAUDEX pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le programme de replantation de la Véloroute Voie Bleue pour un montant de 20.700 € HT.
- Avec la Société S. POIROT pour la création d'une structure brise-soleil à la Crèche Premiers Pas à Golbey pour un montant de 12.832,50 € HT.

- Avec la Société ID VERDE pour la réfection du sol souple de l'aire de jeux de la Crèche Sucre d'Orges à Pouxieux pour un montant de 7.588,80 € HT.
- Avec la Société ARKHENUM pour la numérisation et l'océrisation de la presse pour la Bibliothèque Multimédia Intercommunale d'Epinal pour un montant total de 26.387,05 € HT.
- Avec la Société FREE2MOOVE LEASE pour la location d'un véhicule Citroën Berlingo pour Scènes Vosges pour un montant mensuel de 278,37 € HT.
- Avec la Société THIEBAUT GODARD pour l'achat d'un filtracarb pour la Commune de Hadol pour le traitement des eaux usées pour un montant de 5.925 € HT.
- Avec la Société TRB pour le remplacement d'une conduite d'eau rue du Coteau à Uriménil pour un montant de 27.357,50 € HT.
- Avec la Société FMT DIVOUX pour la réfection de l'éclairage de sécurité au Théâtre de la Rotonde à Capavenir Vosges pour un montant de 5.979,96 € HT.
- Avec les Sociétés VALDENNAIRE, FLORENT SERVICES, CLAUDE et GUY JOLY pour des travaux de mise en accessibilité du bassin d'été de La Chapelle aux Bois pour un montant total de 26.272,50 € HT.
- Avec la Société VERDI GRAND EST pour l'étude diagnostic parcellaire pour la réalisation de branchement d'eaux usées rue de Verdun à La Vôge les Bains pour un montant de 7.050 € HT.
- Avec l'UGAP pour l'achat de compteurs d'eau pour la Commune de Arches pour un montant de 12.978 € HT.
- Avec l'Entreprise BOUGEL PAYSAGE pour le nettoyage du chemin d'accès du captage d'eau de Villoncourt pour un montant de 4.840 € HT.
- Avec la Société JEAN GERARD - PATRICK ROUSSEL pour la création d'une douche dans l'espace sauna de la Piscine Olympique 6.477 € HT.
- Avec la SARL LTBO ASCENSEURS pour l'entretien et la maintenance des ascenseurs, monte-charges et élévateurs intercommunaux pour un montant annuel de 11.470 € HT.
- Avec la Société COLLECTIVITES VIDEO SERVICES pour la livraison de CD et DVD pour le réseau des bibliothèques et médiathèques pour un montant total maximum annuel de 42.000 € HT.
- Avec la Société INEO pour des travaux d'extension de l'éclairage de la Plaine de Jeux de Soba à Epinal pour un montant de 12.777,46 € HT.

- Avec la Société AZIMUT MONITORING pour le renouvellement annuel des services associés à la station « mobile » de mesure de la qualité de l'air intérieur pour un montant de 745 € HT.

- Avec LA POSTE pour le contrat d'abonnement à la boîte postale Flexigo pour la Bibliothèque Multimédia Intercommunale d'Epinal pour un montant de 99 € HT.

- Avec la Société SUEZ pour le renouvellement de onze branchements plomb à Chantraine pour un montant de 12.027,90 € HT.

- Avec la Société ACERE pour la réalisation d'un état des lieux parcellaire pour le branchement au réseau d'assainissement de 24 habitations sur la RD166 à Darnieulles pour un montant de 6.120 € HT.

⇒ A la conclusion et à la révision du louage de choses :

- Pour la mise à disposition, à titre gracieux, de la salle de La Ruche à Chavelot, de la salle du Centre aéré à Igney et de la salle polyvalente de Florémont pour la réalisation d'activités du Relais Petite Enfance.

- Pour la mise à disposition de la tour échafaudage de Scènes Vosges au profit de la Ville d'Epinal pour les besoins du Festival des Larmes du Rire 2021 pour un montant de 1.500 € HT.

⇒ A la fixation de tarifs :

- Pour les concerts de l'Ensemble Orchestral Epinal la belle image compris en 5 € et 15 € selon la formation de l'orchestre.

⇒ Au règlement de frais et honoraires :

- Avec le Cabinet ACD Avocats dans le cadre de la procédure en référé concernant la construction du stade d'eaux vives à Epinal pour un montant de 4.752 €.

⇒ A la sollicitation de subventions :

- Auprès de l'Etat au titre de la Dotation Générale de Décentralisation pour les bibliothèques pour l'acquisition d'un véhicule et au titre du programme de numérisation du patrimoine écrit.

- Auprès de l'ADEME pour la mise en œuvre du Contrat d'Objectif Territorial basé sur les deux référentiels des programmes Cit'Ergie et Economie Circulaire.

- Auprès du Conseil Régional Grand Est, Conseil Départemental des Vosges, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Grand Est et du Conseil National de Musique pour le fonctionnement de Scènes Vosges.

⇒ **A l'adhésion et renouvellement d'adhésion à des associations :**

- Après du Pôle de Compétitivité HYDREOS pour un montant de 2.400 € pour l'année 2021.

⇒ **Pour l'octroi d'un mandat spécial :**

- Pour la participation aux Assises des Energie Renouvelables Citoyennes à Nantes du 7 au 8 novembre 2021, organisées par l'ADEME, la Région des Pays de la Loire, la Banque des Territoires et Energie Partagée.

- Pour la participation au Comité Technique d'Itinéraire de la Véloroute « Voie Bleue » le 4 novembre 2021 à Pontailler sur Saône.

- Pour la participation à une table ronde sur la transition énergétique au 103ème Congrès des Maires organisé par l'Association des Maires de France le 16 novembre 2021 à Paris.

1/2 - Décisions du Bureau

En vertu de la délibération prise par le Conseil Communautaire du 16 juillet 2020, autorisant le Bureau à traiter les affaires prises conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à :

⇒ **En matière d'affaires financières, le Bureau Communautaire a approuvé :**

- Des créances éteintes sur le Budget Général et les budgets annexes Assainissement régie, Assainissement DSP, Eau régie et Eau DSP.

- Pour les projets communaux à vocation sportive et culturelle inscrits à la contractualisation avec le Département (participation financière de 5 % du montant HT de la CAE), le versement de fonds de concours exceptionnels de la Communauté d'Agglomération d'Epinal aux communes de : Epinal (3.392,35 €), La Vôge les Bains (2.272,11 €) et Uriménil (1.721,83 €).

⇒ **En matière de groupement de commande :**

- La convention constitutive d'un groupement de commandes pour les travaux d'aménagement et de réseaux de la rue Champ Hacquin sur la Commune de Archettes.

- La convention constitutive d'un groupement de commandes pour les travaux d'aménagement et de réseaux de la rue général Leclerc sur la Commune de Vincey.

- La convention constitutive d'un groupement de commandes pour les travaux de la phase 2 de l'aménagement de bourg, rue Patch, rue du Canton de Firminy et place Bidaud sur la Commune de Xertigny.

⇒ En matière d'acquisition de terrains, le Bureau Communautaire a approuvé :

- L'acquisition des parcelles cadastrées AO 464 de 30.786 m², AO 850 de 575 m² et AO 431 de 6.904 m², sises à Capavenir Vosges, Zone INOVA 3000, propriétés de la Commune pour un montant de 212.000 € HT.

- La régularisation de la délibération du 28 juin dernier relative à l'approbation de l'avenant n°1 à la convention de projet « Epinal - Rue de Nancy - Extension du bâtiment Quai Alpha - Pôle Image » avec l'Etablissement Public Foncier Grand-Est en y ajoutant l'acquisition de la parcelle cadastrée section AC n°49 d'une surface de 149 m².

⇒ En matière de cession de terrains, le Bureau Communautaire a approuvé :

- La cession d'une parcelle d'environ 11.200 m² à provenir de la parcelle cadastrée AA 188, sise Commune de Nomexy, Zone Epinal-Nomexy, au profit de la Société BLEU MERCURE, au tarif de 25 € hors taxe par mètre carré et a donné agrément de cession à la SEBL Grand Est.

- La cession d'une parcelle d'environ 100.000 m² à provenir de la parcelle cadastrée AA 188 et d'un talus de 9.350 m², sise Commune de Nomexy, Zone Epinal-Nomexy, au profit de la Société LUCART SAS, au tarif de 21 € hors taxe par mètre carré et de 1 € pour le talus, à accorder un droit de préférence pour une parcelle jouxtant de 45.000 m² pendant 4 ans et a donné agrément de cession à la SEBL Grand Est.

- La cession d'une emprise de 4.000 m² à provenir de la parcelle cadastrée BC 282, sise Commune de Golbey, Zone de Maximont Bas, au tarif de 40 € HT / m² au profit de la Société D2M.

- La cession d'une emprise de 2.000 m² à provenir de la parcelle cadastrée BC 282, sise Commune de Golbey, Zone de Maximont Bas, au tarif de 40 € HT / m² au profit de la Société Stobel Energie.

- La cession de la parcelle cadastrée BW 245 d'une surface d'environ 1.290 m², sise Commune d'Epinal, Zone de La Voivre, au tarif de 65 € HT / m² au profit de Docteur Charlotte FAUCHER-PIERRAT.

- La cession de la parcelle cadastrée AO 882 d'une surface de 13.912 m², sise Commune de Capavenir Vosges, Zone Inova 3000, au tarif de 20 € HT / m² au profit de la coopérative SCAB.

- La cession de la parcelle cadastrée AD 508 d'environ 1.992 m², sise Commune de la Vôge-les-Bains, au profit de la Commune de la Vôge-les-Bains, pour un montant de 3.000 € HT.

- La cession d'un bâtiment cadastré F 883 sis Moulin de Granges à Hadol, au profit de Emilien PERRY pour un montant de 12.000 € HT.

⇒ **En matière de développement économique, le Bureau Communautaire a approuvé :**

- Le compte-rendu annuel aux collectivités de l'opération d'aménagement de l'Ecoparc à Chavelot transmis par la Société d'Équipement du Bassin Lorrain Grand Est arrêté au 31 décembre 2020 et a approuvé l'avenant n°3 à la concession.

- Le compte-rendu annuel aux collectivités de la zone d'activités Epinal-Nomexy transmis par la Société d'Équipement du Bassin Lorrain Grand Est arrêté au 31 décembre 2020 et a approuvé l'avenant n°11 à la concession.

⇒ **En matière de subventions :**

Le Bureau Communautaire a approuvé la convention d'objectifs avec la Fédération Française des Sports de Glace relative au versement d'une subvention d'un montant de 37.000 € dans le cadre de l'organisation des Masters de patinage qui ont eu lieu du 30 septembre au 2 octobre 2021.

⇒ **En matière d'affaires culturelles, le Bureau Communautaire a approuvé :**

- Avec la Cie des Jolies Mômes, la convention d'objectifs 2021/2022 pour la conduite des ateliers théâtres et des spectacles organisés sur le territoire pour un montant total de 38.600 €.

- La convention d'objectifs pour le versement de la subvention annuelle de fonctionnement pour l'école de musique de Chavelot pour un montant de 36.000 €.

- La convention d'objectifs pour le versement de la subvention annuelle de fonctionnement pour l'école de musique du Val de Vôge pour un montant de 21.600 €.

- La convention d'objectifs pour le versement de la subvention annuelle de fonctionnement pour l'Harmonie du Val de Vôge pour un montant de 7.500 €.

⇒ **En matière d'eau et d'assainissement :**

- Le Bureau Communautaire a approuvé, avec les Voies Navigables de France, la signature des conventions d'occupation du domaine public fluvial pour ouvrages, réseaux d'eau/assainissement et rejets fixant les conditions financières d'occupation.

AFFAIRES GÉNÉRALES ET MARCHÉS PUBLICS

2 - Désignation de représentants

Le Conseil Communautaire a désigné onze représentants titulaires et leurs suppléants appelés à siéger au sein du Syndicat mixte Moselle Amont.

ELUS A L'UNANIMITÉ

Titulaires : MM. Eric GARION (Uriménil), Dominique ANDRES (Epinal), Jean RACINE (Arches), Pascal LIÉNARD (Epinal), Ludovic VOITOT (Portieux), Jean-Michel COMBEAU (Nomexy), Gilles DUBOIS (Sanchev), Bernard MOREL (Domèvre sur Durbion), Bruno CHEVRIER (Deyvillers), César SIMONIN (Charmes), François GRANDVALLET (Capavenir Vosges)

Suppléants : Mmes et MM. Jacques HUREL (Pouxieux), Dominique PAGELOT (Jarménil), Bernard DOUTRES (Dogneville), Stéphanie POIRIER (Hadol), Mustafa OZCELIK (Epinal), Yvan BOMBARDE (Renauvoid), Dominique AZIER (Domèvre sur Avière), Raphaël MICHELET (Charmes), Fabrice PISIAS (Epinal), Jacques AUBRY (Damas aux Bois), Anne-Sophie MONANGE (Golbey)

3 - Modification de l'intérêt communautaire

Le Conseil Communautaire a défini d'intérêt communautaire la médiathèque de Xertigny, les gymnases de Châtel sur Moselle, Charmes et Capavenir Vosges, les stades Didierjean et Les Charmottes à Charmes et le stade de Hadol à compter du 1^{er} janvier 2022 et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les procès-verbaux de transfert.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4 - Ouvertures dominicales des commerces pour l'année 2022

Le Conseil Communautaire a émis un avis sur le nombre et les dates d'ouvertures les dimanches, proposés par les Communes Membres.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5 - Médailles Communales et Intercommunales et chèques cadeaux

Le Conseil Communautaire a approuvé l'achat, par la Communauté d'Agglomération d'Epinal, des médailles communale et intercommunale pour ses récipiendaires, ainsi que des chèques cadeaux pour les retraités.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6 - Rapport d'activité 2020 du Syndicat mixte pour la collecte et la gestion des déchets ménagers de la région d'Epinal

Le Conseil Communautaire a pris acte de la communication du rapport d'activité de l'exercice 2020 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers transmis par le Syndicat mixte pour la collecte et la gestion des déchets ménagers de la région d'Epinal (SICOVAD).

A PRIS ACTE

7 - Centrale solaire au sol sur l'ancien centre d'enfouissement technique de Golbey

Le Conseil Communautaire a approuvé l'entrée au capital de la SEM TERR'ENR dans la Société de projet CS GOLBEY aux côtés de la Commune de Golbey et de la Société TQN Solar, filiale de TOTAL Energies Renouvelables France.

ADOPTÉ AVEC 2 ABSTENTIONS
Messieurs Fabrice PISIAS et Jean-Louis THOMAS

AFFAIRES FINANCIÈRES**8 - Fixation des attributions de compensation**

Le Conseil Communautaire a fixé le montant des attributions de compensation définitives 2021 et provisoires 2022 versées à ses Communes membres.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9 - Décisions modificatives

Le Conseil Communautaire a approuvé les décisions modificatives aux différents budgets.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10 - Provision comptable pour créances douteuses

Le Conseil Communautaire a accepté la constitution de provisions pour créances douteuses sur les budgets annexes assainissement Régie et DSP.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11 - Ouverture anticipée de crédits

Le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement par ouverture anticipée de crédits d'investissement et de fonctionnement de la Communauté d'Agglomération pour l'exercice 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12 - Participation aux budgets annexes

Le Conseil Communautaire a fixé les montants définitifs de la participation du Budget Général aux budgets annexes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13 - Refacturation de charges

Le Conseil Communautaire a approuvé l'état de la refacturation des charges du budget général aux budgets annexes Scènes Vosges, Transports, Eau et Assainissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14 - Contrat de Ville : Pacte Financier et Fiscal de Solidarité

Le Conseil Communautaire a approuvé l'actualisation du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité qui sera annexé au Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération d'Epinal conformément à l'article 71 de la loi du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15 - Abandons de loyers

Le Conseil Communautaire a validé les abandons des loyers octroyés aux Sociétés ORA Audiolight et Melba II pendant la période de crise sanitaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16 - Attribution de fonds de concours

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement de fonds de concours au profit des Communes suivantes :

- 16/1 - Commune de Bayecourt ;
- 16/2 - Commune de Dinozé ;
- 16/3 - Commune de Dogneville ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 16/4 - Commune de Girancourt ;
- 16/5 - Commune de Hergugney ;
- 16/6 - Commune de La Haye;
- 16/7 - Commune de Sercœur ;
- 16/8 - Commune de Uriménil ;
- 16/9 - Commune de Vaxoncourt ;
- 16/10 - Commune de Villoncourt.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

17 - Association Vosj'innove

Le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant N°1 à la convention d'objectifs et de moyens 2021 avec l'Association Vosj'innove réduisant la participation de 15.000 €, a approuvé la convention d'objectifs 2022 et a approuvé le versement d'une subvention de 60.000 € pour l'exercice 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18 - Association Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée 88

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention d'objectifs et de moyens 2022 avec l'association « TZCLD 88 » et a approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 30.000 € pour le financement notamment d'un poste de chargé de mission pour la mise en œuvre des actions de l'Association « TZCLD 88 ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
Monsieur Thierry GAILLOT a quitté la séance

19 - Conventions dispositif des clauses d'insertion

19/1 - Convention de partenariat avec le SICOVAD

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention de partenariat pour la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics du SICOVAD dans le cadre des travaux d'aménagement du site de Razimont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19/2 - Convention de partenariat avec le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention de partenariat pour la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics du Syndicat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19/3 - Convention de partenariat avec Vosgelis

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention de partenariat pour la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics de Vosgelis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20 - Convention de partenariat avec l'AFPA

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention de partenariat avec l'AFPA dans le cadre de la préfiguration du Village de l'Economie Circulaire, sociale et solidaire sur le site de l'AFPA à Golbey

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21 - Aides Economiques

21/1 - SARL Papilles &CO sise à Nomexy

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'une aide à la location d'un montant de 400 €/mois sur une durée de 23 mois et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21/2 - EURL Gourmand Pain sise à Dounoux

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'une aide à l'investissement productif d'un montant plafonné à 10.000 € sur une base éligible de 135.030 € taux de 8 % et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21/3 - SARL Drouot Vosges Maintenance DVM sise à Hadol

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'une aide à l'investissement productif d'un montant de 4.500 € correspondant à 15 % sur une base éligible de 30.000 € et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

22 - Délégation de Service public

Le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à réunir la Commission Consultative des Services Publics Locaux chargée de se prononcer sur la future Délégation de Service Public d'exploitation de l'Hôtel Innovation Bois.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MOBILITES

23 - Convention multipartenariale pour la mise en œuvre et l'exploitation du SIM avec la Région Grand Est

Le Conseil Communautaire a émis un avis favorable au renouvellement de la convention multipartenariale pour la mise en œuvre et l'exploitation du Système d'Information Multimodale avec la Région Grand Est.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

24 - Convention relative à la gamme tarifaire intermodale et interopérable entre le réseau TER, le réseau de Transport Urbain Imagine et la Région Grand Est

Le Conseil Communautaire a approuvé la reconduction pour 1 an, soit jusqu'au 31 décembre 2022, de la « Convention relative à la gamme tarifaire intermodale et interopérable entre le réseau TER et le réseau de transport urbain de la Communauté d'Agglomération d'Epinal Imagine », liant la Communauté d'Agglomération d'Epinal à la Région Grand Est et à la SNCF.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

25 - Plan de mobilité employeur

Le Conseil Communautaire a approuvé le plan de déplacements inter-administration de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

26 - Avenant n° 7 à la DSP Imagine

Le Conseil Communautaire a approuvé le déploiement d'un système de vidéoprotection, et la ventilation de l'investissement sur les 4 années restantes de la Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation du service de transport Imagine et prestation de mobilité durable associées.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

HABITAT**27 - Aide communautaire aux actions communales de résorption de la vacance et du bâti dégradé**

Le Conseil Communautaire a approuvé la création d'un fonds d'aide à la pierre à destination des communes et des bailleurs sociaux pour des opérations menées à partir du 1^{er} décembre 2021 pour un montant de 678.000 € sur 3 années aidant à la reconquête d'une quinzaine de logements vacants.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

28 - Convention Autorisations du Droit des Sols (ADS) 2022

Le Conseil Communautaire a approuvé la nouvelle convention liée à l'instruction du droit des sols pour 2022 et ses annexes élaborée pour une harmonisation des dispositions du service commun de la Communauté d'Agglomération d'Epinal chargé de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

29 - Petite Ville de Demain

Le Conseil Communautaire a approuvé le co-financement de l'étude stratégique et pré-opérationnelle de la Commune de Charmes « Petite ville de demain » à hauteur de 10 %.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

30 - Agence SCALEN

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention de programmation partenariale 2021 avec l'agence SCALEN.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

DEVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSITION ENERGETIQUE**31 - Cit'Ergie**

Le Conseil Communautaire a approuvé la stratégie climat air énergie de la collectivité et à demander la labélisation « CAP CIT'Ergie » auprès de la Commission Nationale du Label.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

32 - Clauses environnementales Cit'Ergie

Le Conseil Communautaire a approuvé la prise en compte, dans les spécifications techniques des marchés publics, des objectifs de développement durable dans leurs dimensions économiques, sociales et environnementales à minima à hauteur de 60 % en 2022, 80 % en 2024 et 100 % en 2026.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

33 - Contrat d'Objectif Territorial

Le Conseil Communautaire a approuvé la demande d'une subvention au titre d'un Contrat d'Objectif Territorial (COT), auprès de l'ADEME.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

34 - Watty à l'école

Le Conseil Communautaire a approuvé le nouvel avenant à la convention 2021/2022 avec la Société ECOCO2, dans le cadre de son programme de sensibilisation des écoliers « Watty à l'école ».

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

EQUIPEMENT CULTURELS ET SPORTIFS**35 - Jeu-concours pour la « Nuit de la Lecture »**

Le Conseil Communautaire a approuvé l'organisation du concours « C'est toi que je t'aime » à la Bibliothèque Multimédia Intercommunale d'Epinal dans le cadre des « Nuits de la lecture » dont la prochaine édition se tiendra du 20 au 23 janvier 2022 avec pour thématique « Aïmons toujours ! Aïmons encore ! ».

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

36 - Acquisition de livres pour le réseau de lecture publique

Le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés d'acquisition de livres non scolaires pour le réseau de lecture publique et divers services culturels communautaires.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

37 - Attribution d'une subvention au collectif Réseau d'êtres

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'une subvention de 5.000 € au profit du collectif Réseau d'êtres en soutien au fonctionnement de l'association au titre de l'année 2021.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

38 - Attribution d'une subvention au Festival de musiques traditionnelles de Socourt

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'une subvention de 5.000 € au profit de l'association Les rencontres de musiques et de danses traditionnelles de Socourt en soutien à l'organisation de l'édition 2021 du Festival Culturel de Socourt.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

39 - Attribution d'une subvention au dispositif FLUXUS

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'une subvention de 3.000 € au profit de BLIIDA opérateur de l'incubateur FLUXUS.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

40 - Etude stratégique préalable au projet culturel de territoire

Le Conseil Communautaire a approuvé le lancement de l'étude stratégique préalable à l'élaboration du projet culturel de territoire.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

41 - Avenant au procès-verbal de transfert du Stade de Xertigny

Le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant au procès-verbal de transfert du stade de Xertigny visant à intégrer un chalet en bois adjacent au nouveau terrain en gazon synthétique.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

COHESION SOCIALE ET PETITE ENFANCE**42 - Avenant à la Convention Territoriale Globale**

Le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant n°1 à la Convention Territoriale Globale relatif à l'intégration des Communes de Charmois l'Orgueilleux et Châtel sur Moselle dans la Convention Territoriale Globale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

TOURISME**43 - Tarifs Centre des Congrès 2022**

Le Conseil Communautaire a approuvé les tarifs du Centre des Congrès applicables pour l'année 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

44 - Avenant n° 2 à la convention avec le Club des Hôteliers d'Epinal

Le Conseil Communautaire a approuvé la prolongation de la convention pour une durée de 3 ans (2021-2023) en maintenant la subvention annuelle de 11.500 € en faveur du Club des Hôteliers d'Epinal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Golbey, le 14 décembre 2021,
Le Président,



Michel HEINRICH